



Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Palais de la Bourse, CS 51474, 33064 BORDEAUX CEDEX

09:00 – 12:00, 13:00 – 16:00

Téléphone : 05 56 01 81 70

www.greffe-tc-bordeaux.fr - Courriel : rcs@greffe-tc-bordeaux.fr

1 / 5

État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **TAOH**
Adresse requise : **93 Avenue de l'Aquitaine 33560 Sainte-Eulalie**
N° d'identification : **899 192 009**
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
A la demande de : **GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX**

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole

Article R. 521-2, 4° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 27/03/2026 à 12:18:16

Etat du chef de : TAOH, 93 Avenue de l'Aquitaine 33560 Sainte-Eulalie

Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier



Signature

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce*Article R. 521-2, 5° du code de commerce*

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Se rapprocher du greffe pour les saisies des navires

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau*Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

Hypothèques fluviales*Article R. 521-2, 9° du code de commerce*

Néant

Actes de saisies de bateaux*Article R. 521-2, 10° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 27/03/2026 à 12:18:16

Etat du chef de : TAOH, 93 Avenue de l'Aquitaine 33560 Sainte-Eulalie

Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. M. M.', written over a horizontal line.

Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal*Article R. 521-2, 11° du code de commerce*

Néant

Contrats de location et clauses de réserve de propriété*Article R. 521-2, 12° du code de commerce***N° d'inscription du greffe : n°2022LOC01463 prise le 02/12/2022****Date de péremption : 02/12/2027****Montant garanti**

Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :

TAOH

Adresse :

93 Avenue de l'Aquitaine 33560 Sainte-Eulalie

Au profit de :

CORHOFI SAS, 1 Rue DES RIVIERES CP 117 69266 Lyon 9e Arrondissement
Cedex 09

Désignation du bien :

1 ENSEMBLE D'EQUIPEMENT DE CUISINE ET LAVERIE, ANNEE 2021 (voir
détail bordereau)
contrat n°22/0928/ANLE-132060**Privilège du Trésor***Article R. 521-2, 13° du code de commerce*

Néant

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires*Article R. 521-2, 14° du code de commerce*

Néant

Warrants agricoles*Article R. 521-2, 15° du code de commerce***Avertissement :*****Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.***

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 27/03/2026 à 12:18:16

Etat du chef de : TAOH, 93 Avenue de l'Aquitaine 33560 Sainte-Eulalie

Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier



Opérations de crédit-bail en matière mobilière*Article R. 521-2, 16° du code de commerce*

N° d'inscription du greffe : n°2021CBA09227 prise le 23/12/2021 Date de péremption : 23/12/2026		Montant garanti
Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :	TAOH	423 828,00 Euros
Adresse :	93 Avenue de l'Aquitaine 33560 Sainte-Eulalie	
Au profit de :	SOGLELEASE, 59 av du Chatou 92853 Rueil-Malmaison Cedex	
Désignation du bien :	1 LIGNE DE CONDITIONNEMENT DE PLATS CUISINES + BALANCE /Meubles de cuisine 1 OPERCULEUSE TSA 540 S 7409169 /Autres machines d'us age g{n{. 1 FOUR MIXTE 20 NIVEAUX+1 COU PE LEGUMES CL60 V.V + 2 VARIO IVARIO PRO XL /Fours et broleurs	
Date d'exigibilité :	30/11/2028	
N° d'inscription du greffe : n°2024CBA03247 prise le 18/04/2024 N° d'inscription national : n°33022024CB03247 Date de péremption : 18/04/2029		Montant garanti
Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :	TAOH	35 492,80 Euros
Adresse :	93 Avenue de l'Aquitaine 33560 Sainte-Eulalie	
Au profit de :	LIXXBAIL, CS30002 12 pl Des Etats-Unis 92548 Montrouge Cedex	
Désignation du bien :	ENSEMBLE DE MATERIELS D EMBALL 154590 MULTIVAC 2023 LIEULIVR: ST E EULALIE TXNOMI: 5.602687	
Date d'exigibilité :	05/03/2029	

Saisies pénales de fonds de commerce*Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement*Article R. 521-2, 18° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
 Délivré le : 27/03/2026 à 12:18:16
 Etat du chef de : TAOH, 93 Avenue de l'Aquitaine 33560 Sainte-Eulalie
 Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier



Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022

Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)
Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution

Avertissement :

L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

Néant

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire

Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce

Néant

Protêts et certificats de non-paiement

Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.

Néant

Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)

Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

Néant

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Délivré le : 27/03/2026 à 12:18:16
Etat du chef de : TAOH, 93 Avenue de l'Aquitaine 33560 Sainte-Eulalie
Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier



Signature